



© Guillaume Belaud

### LA SPL TERRITO'ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

La SPL Territo'Arts a en charge la gestion de deux établissements culturels, situés à Saint-Denis de La Réunion : la Cité des Arts (centre culturel pluridisciplinaire musique / spectacle vivant / arts visuels), d'une part, et Château Morange (pôle de l'image, du cinéma et de la création audiovisuelle), d'autre part. Véritables plateformes artistiques collaboratives, ces deux structures ont pour missions principales d'accompagner la création artistique sous toutes ses formes, et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la SPL Territo'Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, perméable aux vibrations de l'île, nécessairement éclectique parce qu'elle traduit la diversité de la production artistique réunionnaise, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines.

Ainsi naissent à la Cité des Arts et à Château Morange des formes toujours singulières, souvent hybrides, parfois transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail en cours de résidence et, bien entendu, lors de la diffusion finale des œuvres.

L'activité de la SPL Territo'Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

### → **Pluridisciplinarité**

La Cité des Arts et Château Morange accueillent tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant, la musique et l'audiovisuel, dans toutes leurs déclinaisons, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

### → **Pépinière artistique**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la SPL Territo'Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe en faveur de la création, de la diffusion et de la médiation culturelle, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

### → **Démocratisation**

La Cité des Arts et Château Morange sont des espaces de rencontre et de mixité artistique et sociale, véritables lieux de vie accessibles au plus grand nombre par leur conception, leur localisation et les actions qui y sont réalisées dans et hors les murs, dans une démarche de développement culturel et de médiation de proximité avec les publics.

### → **Rayonnement**

La SPL Territo'Arts porte l'ambition du désenclavement culturel de La Réunion, à travers 2 pôles d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans l'écosystème culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'international.

---

## **PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN SPECTACLE VIVANT**

L'accompagnement à la création de la SPL Territo'Arts concernant les porteurs de projet investis dans le champ du spectacle vivant (danse, cirque, théâtre et disciplines associées) s'effectue à la Cité des Arts et s'inscrit dans la volonté affirmée de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation ou professionnels confirmés, les artistes peuvent bénéficier de l'accompagnement de la SPL Territo'Arts.

Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement de l'accompagnement en création de la SPL Territo'Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion peuvent toutefois être accueillis à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux spécificités du territoire de La Réunion comme sa géographie, son contexte historique, culturel, sociologique...

Pour être accueilli et accompagné en création à la Cité des Arts dans le champ du spectacle vivant, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique (projet de création d'une œuvre originale),

avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme (la Cité des Arts se réservant le droit de diffuser ou non le projet artistique *in fine*). Le projet doit également inclure la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'action culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire de la CINOR (villes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne). Les artistes accueillis en résidence doivent en effet tisser des liens avec la population. Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres. L'inscription de la SPL Territo'Arts sur son territoire est en effet déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Une convention d'accueil en résidence est établie entre la SPL Territo'Arts et le porteur de projet afin d'acter la durée de la résidence et les modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la SPL Territo'Arts à y répondre par ses apports en nature et en industrie, tels que :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique,
- possibilité de mise à disposition d'un hébergement sur site,
- possibilité de mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- possibilité de prise en charge de prestations nécessaires à la production,
- recommandation aux acteurs et réseaux professionnels,
- élaboration d'un programme d'action culturelle associé au projet.

NB : Dans le champ du spectacle vivant, la SPL Territo'Arts n'apporte pas de soutien en numéraire à la production sous forme de subvention ou de bourse de résidence. Les apports sont donc uniquement en nature et en industrie (les apports en industrie pouvant inclure la prise en charge directe de certaines prestations techniques ou artistiques nécessaires à la production).

NB : Pour les projets nationaux ou internationaux, la SPL Territo'Arts ne prend a priori pas en charge les transports afférents aux déplacements, ni les perdiems pour la durée de la résidence.

NB : Pour tout projet retenu, la SPL Territo'Arts répondra aux besoins exprimés en fonction des disponibilités de ses établissements et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel.

NB : En cas de diffusion / représentation publique de l'œuvre créée, celle-ci fera l'objet d'un contrat distinct de la convention d'accueil en résidence.

NB : Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la SPL Territo'Arts. La décision finale d'accueil est prise souverainement par la direction de la SPL Territo'Arts, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative.

---

## **PÔLE DE CRÉATION SPECTACLE VIVANT**

Le pôle de création de la Cité des Arts comprend plusieurs espaces de travail complémentaires et aménagés qui offrent des conditions optimales et adaptées à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques dans toutes les disciplines. Vestiaires, douches et toilettes sont répartis dans les différents espaces du pôle de création.

NB : Les équipements / matériels décrits ci-après sont dédiés à chaque espace. Pour des besoins complémentaires spécifiques, un parc de matériel technique (scène, son, lumière, vidéo...) est mutualisé à l'échelle du site.

### **Boîte noire**

Studio de 130m<sup>2</sup> (13m x 10m)  
Hauteur 6m80 sous résille d'accroche  
Parquet sur lambourdes noir  
Réseaux scénographiques son / lumière / vidéo  
Gradin amovible de 41 places  
Possibilité de noir complet

NB : La Boîte noire permet un travail de mise en lumière basique, mais ne peut pas répondre à des plans de feux conséquents (puissance limitée à 24 circuits).

### **Boîte blanche**

Studio de 140m<sup>2</sup> (14m x 10m)  
Hauteur 6m80 sous résille d'accroche  
Parquet sur lambourdes clair  
Réseaux scénographiques son / lumière / vidéo  
Gradin amovible de 41 places

### **Studio Est**

Studio de 100m<sup>2</sup> (10m x 10m)  
Hauteur 3m90 sous résille d'accroche  
Parquet sur lambourdes clair  
Réseaux scénographiques son / lumière / vidéo  
Miroirs occultables

### **Studio Ouest**

Studio de 100m<sup>2</sup> (10m x 10m)  
Hauteur 3m90 sous résille d'accroche  
Parquet sur lambourdes clair  
Réseaux scénographiques son / lumière / vidéo

---

## **AUTRES ESPACES ET FONCTIONS CONNEXES À L'ACCOMPAGNEMENT**

### **Les kaz :**

8 appartements / studios tout équipés de 35 m<sup>2</sup> chacun pouvant accueillir 1 ou 2 personnes sont mutualisés avec les autres pôles, et peuvent être mis à disposition des artistes résidents selon les disponibilités.

### **Le guétali :**

Espace de rencontre et de convivialité au cœur de la Cité des Arts, avec un coin cuisine.

### **Les extérieurs :**

Les rues intérieures, parvis et cours de la Cité des Arts peuvent être investis pour la création artistique ; ces espaces librement accessibles au public favorisent la rencontre spontanée.

## POUR LE SPECTACLE VIVANT, 3 TYPES DE RÉSIDENCE SONT À DISTINGUER :

### → La résidence de laboratoire

Elle concerne une première phase de création sur la base d'une intention artistique en lien avec un projet de production artistique, sans qu'il y ait une obligation de résultat. Elle offre au porteur de projet artistique un premier espace/temps de recherche et d'expérimentation. Cette résidence ne comprend pas d'apports en industrie.

### → La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la SPL Territo'Arts se traduit par des apports en coproduction en nature et en industrie (pouvant inclure la prise en charge directe de certaines prestations nécessaires à la production), en complément des apports des autres partenaires de la production. Cette résidence peut se conclure par une rencontre entre le public et l'œuvre dans sa forme finale (représentation publique) ou intermédiaire (présentation d'un « work in progress »). Les projets artistiques coproduits par la SPL Territo'Arts sont recommandés au réseau des acteurs de la diffusion artistique (salles, festivals...), avec un objectif clair : que l'œuvre créée puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public. En tout état de cause, la SPL Territo'Arts se réserve le droit de diffuser ou non l'œuvre créée.

### → La résidence de territoire

La résidence de territoire est pensée comme une mise en partage de l'acte de création avec les habitants du territoire de la CINOR. En allant à la rencontre de ses habitants, de ses paysages, de ses espaces ou encore de son patrimoine, le porteur de projet a pour objectif de partager (et le cas échéant nourrir) son processus créatif. L'action culturelle et la médiation doivent être au cœur du projet de résidence, impliquant un travail avec un ou des public(s). Des restitutions intermédiaires et publiques peuvent être programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation, pour que l'artiste ou la compagnie partage son art dans une forme participative. La résidence de territoire se déroule, de fait, majoritairement hors des murs de la Cité des Arts, mais des périodes de travail au sein des espaces de la Cité des Arts peuvent être envisagées.

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### Pour tout type de résidence :

- Capacité juridique à porter le projet (association, entreprise, statut d'auteur...)
- Identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie)
- Clarté et pertinence du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...)
- Ancrage territorial de l'artiste et/ou du projet
- Faisabilité (notamment technique et financière) au regard des besoins exprimés

### + Pour une résidence de production :

- Licence d'entrepreneur de spectacles de 2ème catégorie (producteur)
- Viabilité économique du projet (sur la base du budget prévisionnel de production présenté)
- Garanties en termes de structuration administrative et financière
- Autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis)
- Perspectives de diffusion du projet (confirmées ou pressenties)

### + Pour une résidence de territoire :

- Clarté et pertinence de la démarche proposée : action(s) culturelle(s) envisagée(s), public(s) ciblé(s), partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), budget prévisionnel...

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-dessous et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 31 août 2024 à minuit, à [production@territoarts.re](mailto:production@territoarts.re)** sous forme d'un fichier PDF unique compressé dont le poids total n'excèdera pas 10Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : **« candidature résidence spectacle vivant 2025 / votre Prénom + Nom »**. Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à projets : 27 juin 2024
- Date limite de réception des candidatures : 31 août 2024 à minuit
- Analyse des dossiers et sélection : courant septembre 2024
- Notification des décisions : au plus tard le 15 octobre 2024
- Accueil possible en résidence : à partir du 14 janvier 2025

## ADRESSE / CONTACT

SPL TERRITO'ARTS

23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion

02 62 92 09 90

[production@territoarts.re](mailto:production@territoarts.re)

---

**POUR UN ACCUEIL EN RÉSIDENCE À LA CITÉ DES ARTS EN 2025  
DOSSIER DE CANDIDATURE**

**IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET**

Nom de la compagnie ou de l'artiste :

Nom de la structure juridique portant le projet :

Titre du projet (provisoire ou définitif) :

Adresse du siège social :

Adresse d'envoi du courrier :

Adresse email :

Téléphone :

N° SIRET ou RNA :

Code APE :

Ou N° de la Maison des artistes ou AGESEA :

N° de licence d'entrepreneur de spectacles\* :

Nom et qualité du responsable légal de la structure :

Contact artistique (nom/téléphone/email) :

Contact administratif (nom/téléphone/email) :

Contact technique (nom/téléphone/email) :

Site web / réseaux sociaux / liens audios / vidéos :

*\*à renseigner obligatoirement pour une candidature à une résidence de production*

## LE PROJET ARTISTIQUE

*Type de résidence souhaitée (une seule case à cocher) :*

- Résidence de laboratoire**  
(le travail de recherche, d'expérimentation et/ou d'écriture a lieu en 2025, ne donnant pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique)
- Résidence de production**  
(la production sera aboutie et sa diffusion pressentie sur l'année 2025)
- Résidence de territoire**

*Présentation du projet artistique (merci de présenter l'ensemble des éléments dans un seul fichier)*

*Le porteur de projet est invité à mentionner :*

**Pour tout type de résidence :**

- La présentation du parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique
- La présentation du projet artistique, de son inscription sur le territoire et de son phasage (démarche artistique, note d'intention, ancrage territorial, calendrier...)

**+ Pour une résidence de production :**

- Le budget prévisionnel de production détaillé du projet
- Toutes informations utiles relatives à la structuration administrative et financière du porteur de projet
- Les autres partenaires de la production (en précisant s'ils sont confirmés ou pressentis)
- Les perspectives de diffusion du projet (en précisant si elles sont confirmées ou pressenties)

**+ Pour une résidence de territoire :**

- La présentation de la démarche de territoire proposée : action(s) culturelle(s) envisagée(s), public(s) ciblé(s), partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), budget prévisionnel...

## LES APPORTS ATTENDUS DE LA SPL TERRITO'ARTS / CITE DES ARTS

- Les dates de résidence souhaitées (merci de privilégier une période non discontinue) :
- L'(es) espace(s) de travail souhaité(s) :
- Le(s) matériel(s) technique(s) souhaité(s) :
- Quel(s) autre(s) accompagnement(s) attendez-vous ?

**HÉBERGEMENTS SOUHAITÉS :**  Oui  Non

Si oui :

- Nombre de personnes à héberger :
- Nom(s) et fonction(s) au sein de l'équipe :
- Provenance des personnes à héberger :
  - Commune de domiciliation :
  - Pays :
- La formule twin est-elle acceptée ?  Oui  Non

NB : Un chèque de caution de 1 000 euros (non encaissé) par appartement sera à remettre lors de l'état des lieux d'entrée dans l'hébergement.

## **ACTION CULTURELLE**

**Souhaitez-vous mettre en place une (des) action(s) culturelle(s) en lien avec votre projet ?**

Oui / Non (*rayez la mention inutile*)

**Si oui, avec quel(s) type(s) de public(s) souhaitez-vous travailler ?**

*(précisez notamment la ou les tranche(s) d'âge ainsi que la typologie, par exemple : public scolaire, public en situation de handicap, public dit éloigné ou empêché, autre...)*

**Quelles sont vos propositions d'action(s) ?**

*(précisez notamment le type d'action(s) envisagée(s), par exemple : atelier de pratique artistique, création participative, temps de médiation autour de la création, autre...)*

NB : Si votre candidature est retenue, le service de l'action culturelle de la SPL Territo'Arts prendra contact avec vous afin que vous remplissiez une fiche-action en lien avec votre proposition.

NB : Pour une résidence de territoire, vous devez obligatoirement joindre un projet spécifique détaillé, comme mentionné dans l'appel à projets.